

NOTE DU 5 JUIN 2020

BUDGET UE DU PROCHAIN CFP (2021-2027)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION EUROPEENNE DU 27 MAI 2020

La Commission européenne a présenté ce 27 mai 2020 une nouvelle proposition pour le cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour la période 2021-2027, adossée à une proposition de fond de relance pour faire face à la crise économique et sanitaire liée au Covid.

« Réparer et préparer la prochaine génération » : le plan de relance européen

La présidente de la Commission européenne, Ursula Von den Leyen, a présenté son plan de relance « Next Generation », qui comporte à la fois un CFP 2021-2027 renforcé (avec un budget revu à la hausse : 1 100 milliards), et une proposition de fond de relance (750 milliards, dont 500 milliards de subventions et 250 milliards de prêts aux EM).

Le budget global européen serait ainsi porté à 1 850 milliards.

La Commission souhaite que ce plan de relance soit effectif au 1^{er} janvier 2021, après adoption au Conseil de l'UE et au Parlement.

Budget CFP 2021-2027 : 1 100 milliards d'euros

La Commission propose un CFP « renforcé », c'est-à-dire une mise à jour de la dernière proposition budgétaire de Charles Michel au Conseil européen de février 2020, avec un budget légèrement réhaussé, porté à **1 100 milliards d'euros**. La CE propose de financer la hausse de ce budget par de nouvelles ressources propres.

Fonds de relance européen : 750 milliards euros

S'appuyant sur une initiative franco-allemande du 18 mai, la Commission européenne propose en complément du CFP un « **fonds de relance européen** » de **750 milliards d'euros**, pour aider l'Europe et ses EM à traverser la crise économique et la récession liée au contexte du Covid. Il s'agirait d'un emprunt réalisé en son nom propre.

Sur les 750 milliards empruntés en commun, environ 250 seraient par la suite prêtés aux EM, et 433 seraient redistribués aux EM les plus affectés par le Covid via des subventions européennes.

Ces fonds seraient à la disposition de tous les EM, mais **en priorité destinés à ceux ayant été fortement impactés par la crise sanitaire**, avec des enveloppes pré-allouées : 82 milliards pour l'Italie, 77 milliards pour l'Espagne, 39 milliards pour la France.

- | -

**Travail réalisé dans le cadre du PRDA Massif des Alpes,
Financé par le CASDAR du Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation**

Afin de donner des gages aux frugaux, ces transferts auraient lieu sous conditions, et les EM souhaitant en bénéficier devront présenter un plan d'investissement et de réforme, validé par la Commission et le Conseil, et compatible avec les objectifs environnementaux du Green Deal.

Les fonds empruntés par l'Europe seraient remboursés entre 2028 et 2058 (les intérêts, dès 2021), soit par une contribution accrue des EM dans les prochains CFP, soit par une diminution des dépenses européennes, soit, dans l'idéal, par des ressources propres supplémentaires (taxe sur le plastique, taxe sur le carbone aux frontières, taxe sur les géants du numérique, etc.)

Les 250 milliards de prêts aux EM seront quant à eux remboursés par les EM bénéficiaires.

Pour assurer sa capacité à rembourser les emprunts, et pour emprunter à moindre coût, le plafond de ressource propre de l'UE sera relevé à 2% du RNB des EM, contre 1,2% actuellement. L'UE peut ainsi espérer emprunter avec des taux d'intérêts très bas.

A NOTER :

Ce plan de relance n'est à ce stade qu'une **proposition**, et même s'il s'efforce de prendre en compte les différentes sensibilités budgétaires, il doit encore faire l'objet d'une validation par les Etats Membres. Si la Commission propose des contrôles pour l'utilisation des fonds, certains « frugaux » ne s'en contentent pas et plaident pour un fonds de relance limité à des prêts aux EM. Ils auront toutefois moins de poids puisque l'Allemagne a accepté qu'une grande partie de ce fonds soit versé sous forme de subventions directes.

→ La proposition de la Commission **sera discutée par les dirigeants européens lors du Conseil du 19 juin**. Lier la proposition de plan de relance à la négociation du CFP est néanmoins un pari risqué, et personne ne sait dire ce qui ressortira de ces discussions.

Evolution du budget PAC

Cette proposition budgétaire d'ampleur concerne en proportion relativement peu le budget PAC, qui évolue dans une moindre mesure.

Le budget global européen est porté à 1 850 milliards avec la prise en compte des 750 milliards du fonds de relance :

	2014-2020 EU27	Commission EU 27, mai 2018	Présidence finlandaise (déc. 2019)	Conseil européen, fevr. 2020	Commission, dont relance, mai 2020,
CFP (% RNB)	1.16%	1.11%	1.07%	1.074%	2,00%
CFP (milliards €)	1 082	1 135	1 087	1 095	1 850
PAC	383	324	334	329	348
→ 1 ^{er} pilier	286	254	254	257	258
→ Feader	96	70	80	73	90
Part PAC	35.3%	28.5%	30.7%	30.1%	18.8%

En prix **constants 2018**, source : <http://capreform.eu/commission-proposes-increased-agricultural-spending-in-reinforced-mff/>

	2014-2020 EU27	Commission EU 27, mai 2018	Présidence finlandaise (déc. 2019)	Conseil européen, fevr. 2020	Commission, dont relance, mai 2020,
CFP (% RNB)	1.16%	1.11%			2,00%
CFP (milliards €)	1 063	1 279			2 049
PAC	375	365			391
→ 1 ^{er} pilier	280	286			291
→ Feader	95	79			100
Part PAC	35.3%	28.5%			18.8%

En prix **courants**, source : <http://capreform.eu/commission-proposes-increased-agricultural-spending-in-reinforced-mff/>

Comparaison de la proposition de la CE par rapport à sa proposition de mai 2018

Premier pilier :

Le 1^{er} pilier augmente de 4 milliards à prix constants 2018 par rapport à la proposition de la CE de mai 2018. La totalité de l'augmentation proposée sera réservée aux dépenses liées au marché. Selon la communication de la CE, cet argent est destiné à « renforcer la résilience des secteurs agroalimentaires et de la pêche »

Second pilier :

L'augmentation sur le 2nd pilier est plus conséquente : + 20 milliards d'euros par rapport à la proposition de la CE de mai 2018. Elle provient d'une part d'une augmentation de 5 milliards d'euros à prix constants 2018, d'autre part d'un complément de 15 milliards d'euros lié au fonds de relance budgétaire covid.

Les fonds alloués au second pilier pourraient ne pas être utilisés de la même façon, selon leur origine :

- L'augmentation des crédits CFP pourra être disponible toute la période du CFP pour les interventions standards de développement rural décidées dans les PSN.
- Mais le type d'interventions concernée par les crédits liés au fonds de relance budgétaire reste imprécise... Selon la proposition de la CE relative à cet instrument de relance, l'argent sera à mis à disposition des EM que pour faire face aux conséquences de la pandémie de COVID, et notamment pour aides les zones rurales à faire face à l'impact de la crise sanitaire. Ces fonds (15 milliards) ne seraient donc pas nécessairement disponibles pour l'ensemble des opérations habituelles du FEADER

Comparaison du budget PAC entre le CFP actuel et la proposition du futur CFP

La comparaison de budget implique plusieurs choix, qui modifient le résultat : le choix de la base de référence, et le choix d'une comparaison à prix constants / à prix courants.

La base de référence à utiliser pour la comparaison :

- Soit le total des crédits d'engagements du CFP 2014-2020,
- Soit les crédits d'engagements de la dernière année du CFP actuel, multiplié par 7 (c'est le choix de la Commission européenne pour sa comparaison)

La comparaison à prix constant ou à prix courants :

Le règlement CFP fixe chaque année les crédits d'engagement à prix constants, convertis en prix courants avec un déflateur annuel fixé à 2%. Ce sont ces montants qui figurent dans les annexes des règlements sur les plan stratégique PAC, qui fixent les plafonds préalloués aux paiements directs, etc.

En utilisant la référence de la Commission pour le CFP 2014-2020, on trouve ainsi **une baisse de 5% en prix constants 2018** (cf tableau), mais une augmentation de 2% en prix courants pour le budget PAC total (en prenant comme référence les crédits d'engagement 2020 x 7)

Beaucoup ont donc critiqué la proposition de la Commission, qui, en tenant compte de l'inflation, ne maintient pas la valeur des paiements, ce qui correspondrait à une baisse en termes « réels ». Néanmoins, cette baisse en termes « réel » n'est réelle que si l'inflation est effectivement de 2% comme fixée par la Commission.

Or les dernières estimations de l'inflation (estimation flash de la BCE en mai 2020) indiquent une inflation de -0.1% pour la zone euro.

→ Si l'inflation est finalement inférieure à 2%, cela signifie que même un budget réduit à prix constant pourrait maintenir la valeur réelle des paiements agricoles

Sources et documents d'intérêt

Communiqué sur la stratégie “Next generation” :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_940

Article sur le plan de relance européen :

<https://www.touteleurope.eu/actualite/covid-19-les-details-du-plan-de-relance-de-la-commission-europeenne.html>

Article CapReform sur le budget PAC dans la nouvelle proposition de CFP :

<http://capreform.eu/commission-proposes-increased-agricultural-spending-in-reinforced-mff/>

Toutes les actualités de la négociation du CFP :

<https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/eu-budgetary-system/multiannual-financial-framework/mff-negotiations/>